

**Service instructeur**  
Service du développement culturel

N° CP-2009-11-7-4

**Service consulté**

**FONDS D'ACTION CULTURELLE**



**SOUTIEN AUX INSTITUTIONS ET LIEUX DE DIFFUSION**

Résumé : *il est proposé :*



- de valider une convention de partenariat 2009-2012 avec la Ville de Colmar et la Fédération Hiéro Colmar pour la mise en place d'un centre de ressources des Musiques Actuelles, au Grillen à Colmar ;



- d'attribuer à la Ville de Colmar, une subvention globale de 58 000 € sur la durée de la convention, dont 10 000 € à allouer en 2009 ;



- d'attribuer à la Fédération Hiéro Colmar, une subvention globale de 69 000 € sur la durée de la convention dont 12 000 € en 2009.

Au terme d'un état des lieux du secteur des Musiques Actuelles réalisé sur le territoire alsacien en 2004, qui a révélé la dynamique de la scène régionale mais aussi sa fragilité, le Conseil Général a décidé d'investir le champ des musiques actuelles.

Ainsi le Département, traditionnellement très engagé en faveur de la musique dans toute sa diversité mais aussi conscient des enjeux spécifiques des Musiques Actuelles, a validé en 2006, un premier dispositif de soutien propre à ce secteur, sous forme d'aide au projet et à l'équipement.

Dans un deuxième temps, dans la perspective d'inscrire ce dispositif dans une action plus globale pour répondre au mieux à l'évolution de la société, le Conseil Général a initié en 2007, une démarche de concertation avec les acteurs des musiques actuelles qui a fait apparaître l'intérêt de la fonction « ressources » sur un territoire.

En effet, face à des attentes très diversifiées en terme d'information mais aussi de conseil, d'expertise, de formation, d'accompagnement à la pratique, d'accessibilité à la scène, la mise en place de Centres de Ressources a été considérée comme une réponse pertinente aux besoins exprimés par le milieu des musiques actuelles.

Ainsi, le Noumatrouff, Scène de Musiques Actuelles (SMAC) à Mulhouse qui développe à ce titre une activité de Centre de Ressources et le Grillen, lieu de diffusion de musiques actuelles à Colmar ont-ils été identifiés sur le territoire haut-rhinois, en raison de leur vocation actuelle et de leur situation géographique, comme des interlocuteurs pertinents pour remplir cette fonction dans un objectif de proximité des publics et d'irrigation territoriale.

Par ailleurs, le Centre Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC), Centre de Ressources à Guebwiller, serait également associé à une dynamique de réseau, en cohérence avec sa mission d'accompagnement du Département pour la mise en œuvre du Schéma de Développement des Enseignements Artistiques, qui intègre la formation et l'enseignement des musiques actuelles.

Il est précisé que le Centre de Ressources Musiques Actuelles (CRMA) commencerait à initier et déployer des actions à partir de la rentrée 2009.

### **1. Un Centre de Ressources au Grillen :**

Dans ce contexte, la Ville de Colmar a fait part au Conseil Général de son intérêt pour la démarche départementale et plus particulièrement pour le déploiement des activités du Grillen, structure municipale, avec la mise en place d'un CRMA.

Ainsi, dans la même logique d'objectifs partagés dans le cadre de la convention entre le Conseil Général et la Ville de Colmar en faveur du projet d'établissement du Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) qui consacre un volet à l'enseignement des musiques actuelles et en cohérence avec elle, la convention proposée s'inscrit dans une démarche partenariale, autour d'engagements réciproques, pour la création d'un CRMA et la mise en œuvre de son projet culturel co-animé avec la Fédération Hiéro Colmar.

En effet, la Fédération Hiéro Colmar, reconnue dans le paysage colmarien pour son activité conjuguant ressources, diffusion et soutien à la création, a présenté sa candidature à l'animation du CRMA du Grillen.

Compte tenu de l'expérience de l'association dans les missions incombant traditionnellement aux Centres de Ressources, et de son ancrage dans le bassin colmarien, la Ville de Colmar et le Département ont retenu sa proposition, pour assurer, conjointement avec l'équipe du Grillen, sur la base d'une répartition clairement établie, la mise en œuvre du projet culturel du CRMA.

### **2. Le projet artistique et culturel du CRMA est construit autour de 5 missions majeures, traditionnellement dévolues à ces structures :**

Dans le cadre de leurs orientations culturelles respectives, le Département, la Ville et l'Association ont validé le projet culturel du CRMA dont les missions principales s'articulent autour des principaux axes suivants :

- la veille et l'analyse pour une bonne compréhension du secteur des Musiques Actuelles à travers l'observation formalisée dans des publications diverses, et le repérage de talents et projets innovants ;
- la mise en réseau et les partenariats au plan local, régional et national permettant un large partage des informations et des expériences, le développement d'actions communes ;

- la ressource et l'éducation artistique, afin de rendre accessible à un public élargi des connaissances diversifiées et actualisées à travers des actions de collecte et diffusion d'information, de formation et de sensibilisation ;
- l'accompagnement des artistes avec des actions de conseils diversifiées tendant à la qualification des pratiques ;
- la diffusion, afin de faciliter l'accessibilité à la scène pour permettre aux artistes de rencontrer un public.

Ces principales missions sont déclinées en actions qui sont assumées par la Fédération Hiéro Colmar et l'équipe du Grillen, selon une répartition concertée.

### **3. Une convention de partenariat 2009 – 2012 (annexe au rapport) :**

Afin de concrétiser la démarche de concertation qui a permis de formaliser le projet culturel du CRMA, le Conseil Général, la Ville de Colmar et l'Association Fédération Hiéro Colmar s'engagent dans le cadre d'une convention de partenariat quadriennale, autour d'objectifs partagés, à soutenir et animer le CRMA du Grillen.

Dans cette perspective, la convention prévoit les engagements financiers réciproques de chaque partenaire, détaillés ci-dessous :

<b>CRMA du GRILLEN</b>						
<i>Participations</i>						
<i>Budgets prévisionnels</i>		<i>Conseil général</i>		<i>Ville de Colmar</i>	<i>Hiéro</i>	<i>Ressources propres</i>
		<i>Ville</i>	<i>Hiéro</i>			
2009	50 900	10 000	12 000	22 000	5 700	1 200
2010	77 200	16 000	19 000	24 600	14 600	3 000
2011	80 900	16 000	19 000	26 500	16 200	3 200
2012	84 700	16 000	19 000	28 400	18 000	3 300
<b>Total</b>	<b>293 700</b>	<b>58 000</b>	<b>69 000</b>	<b>101 500</b>	<b>54 500</b>	<b>10 700</b>

Il est précisé que le crédit correspondant a fait l'objet d'une inscription lors du vote du BP 2009.

Enfin, la convention intègre une procédure de suivi par un comité ad hoc ainsi qu'une évaluation au terme du contrat. Toutes les informations recueillies dans ce cadre sont restituées en Commission Culture et soumises à la Commission Permanente.

Aboutissement d'une longue phase de concertation, initiée par le Département et articulée à la démarche du Schéma de Développement des Enseignements Artistiques dans son volet des Musiques Actuelles, la convention proposée représente une avancée indéniable en faveur de la transmission des connaissances et la qualification des pratiques amateurs et professionnelles.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et :

- valider la convention quadriennale 2009/2012 entre le Département, la Ville de Colmar et la Fédération Hiéro Colmar ;
- autoriser le Président à la signer ;
  
- attribuer sur cette période, des subventions pour un montant total de 127 000 € soit :
  - 58 000 € à la Ville de Colmar
  - 69 000 € à la Fédération Hiéro Colmar

Il est précisé que les aides au titre de 2010, 2011 et 2012 sont allouées sous réserve de l'inscription annuelle des crédits dans les budgets départementaux correspondants ;

- allouer en 2009 les aides prévues au titre du fonctionnement dans le cadre de la convention :
  - 10 000 € en faveur de la Ville de Colmar
  - 12 000 € en faveur de la Fédération Hiéro Colmar

Vous voudrez bien vous prononcer sur ces propositions, étant précisé que les crédits nécessaires seront prélevés, le cas échéant, sur les lignes budgétaires prévues au budget 2009 du Département, à savoir :

- ↳ Programme D722, opération 2009-D722-9999, imputation 65-311-65734-2357-371, concernant le soutien à la Ville de Colmar pour un montant total de 10 000 € ;
- ↳ Programme D722, opération 2009-D722-9999, imputation 65-311-6574-2357-371, concernant le soutien à la Fédération Hiéro Colmar pour un montant total de 12 000 €.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES

Commission de la Culture du 9 JUIN 2009

**Associations**

Imputation : 65-311-6574-2347-371

(D721)

**ANIMATION CULTURELLE**

<b>N°</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Nature</b>	<b>Budget prévisionnel global</b>	<b>Intervention souhaitée</b>	<b>Subvention allouée en 2008</b>	<b>Proposition de la 7ème Commission</b>	<b>Observations</b>
1	<b>Association "Projets pour la Vallée" de Munster</b>	10ème festival "La Vallée des Contes" du 27 juin au 12 juillet 2009	33 000 €	4 000 €	4 000 €		
2	<b>Association "D'Ailleurs d'Ici" Colmar</b>	12ème festival de rue d'Ailleurs, d'Ici les 2 et 3 mai 2009	35 000 €	4 000 €	3 000 €		
3	<b>Fédération HIERO COLMAR</b>	4ème festival "Plein Air au Nataala" à Colmar du 10 au 14 juillet 2009	63 250 €	10 000 €	15 000 €		
4	<b>Association LOUFTIBUS Bergheim</b>	4ème édition du festival "Loufbitus" du 6 et 7 juin 2009	110 000 €	9 000 €	9 000 €		
5	<b>Association Enfant-Phare Strasbourg</b>	8ème festival "L'Enfant-Phare" du 1er au 22 octobre 2009					
6	<b>Association des Amis de la Musique Mécanique de Wintzenheim</b>	7ème édition du festival International de Musique de Wintzenheim du 26 au 28 juin 2009	20 000 €	2 500 €	0 €		Une subvention de 2 500 € a été allouée en 2007
						<b>0 €</b>	

SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES

Commission de la Culture du 9 JUIN 2009

**Associations**

Imputation : 65-311-6574-2347-371

(D721)

**ARTS DE LA SCENE**

<b>N°</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Nature</b>	<b>Budget prévisionnel global</b>	<b>Intervention souhaitée</b>	<b>Subvention allouée en 2008</b>	<b>Proposition de la 7ème commission</b>	<b>Observations</b>
1	<b>Compagnie ACT 2 Mulhouse</b>	Création et diffusion du spectacle "Et si j'étais moi ?"	154 425 €	25 000 €	3 500 €		
2	<b>Compagnie EL PASO Mulhouse</b>	Création et diffusion du spectacle "Théâtre en marge pour une citoyenneté en marche"	30 253 €				Pas de demande en 2008
3	<b>Théâtre du Même Nom Village-Neuf</b>	Création et diffusion d'un spectacle théâtral "Reine Pokou"	46 737 €	6 924 €	0 €		En 2004, une subvention de 5 000 € a été octroyée
4	<b>Association Premiers Actes Munster</b>	2ème édition du festival "Premiers Actes #09", jeune théâtre européen en Haute-Alsace du 20 août au 20 septembre 2009	142 000 €	14 000 €	8 000 €		
<b>TOTAL DES PROPOSITIONS</b>						<b>0 €</b>	

SOUTIEN AUX INSTITUTIONS ET LIEUX DE DIFFUSION

Commission de la Culture du 9 JUIN 2009

**Associations**

Imputation : 65-311-6574-2357-371

(D722)

<i>N°</i>	<i>Bénéficiaires</i>	<i>Nature</i>	<i>Budget prévisionnel global</i>	<i>Intervention souhaitée</i>	<i>Subvention allouée en 2008</i>	<i>Proposition de la 7ème Commission</i>	<i>Observations</i>
1	<b>FEDERATION HIERO COLMAR</b>	Mise en place d'un centre de ressource des Musiques Actuelles, au Grillen à Colmar (CRMA) Convention de partenariat 2009/2012 entre le Conseil Général, la Ville de Colmar et l'Association Hiéro	2009 : 50 900 € 2010 : 77 200 € 2011 : 80 900 € 2012 : 84 700 €	12 000 €	Pas de demande	12 000 €	Convention quadriennale : 2009 : 12 000 € 2010 : 19 000 € 2011 : 19 000 € 2012 : 19 000 €
						<b>12 000 €</b>	

SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES

Commission de la Culture du 9 JUIN 2009

**Associations**

*Imputation : 65-311-6574-2347-371*

*(D721)*

**ANIMATION CULTURELLE**

<b>N°</b>	<b>Bénéficiaires</b>	<b>Nature</b>	<b>Budget prévisionnel global</b>	<b>Intervention souhaitée</b>	<b>Subvention allouée en 2008</b>	<b>Proposition de la 7ème Commission</b>	<b>Observations</b>
1	<b>Association "Projets pour la Vallée" de Munster</b>	10ème festival "La Vallée des Contes" du 27 juin au 12 juillet 2009					
2	<b>Association "D'Ailleurs d'Ici" Colmar</b>	12ème festival de rue d'Ailleurs, d'Ici les 2 et 3 mai 2009					
3	<b>Association des Amis de la Musique Mécanique de Wintzenheim</b>	7ème édition du festival International de Musique de Wintzenheim du 26 au 28 juin 2009					
4	<b>Association LOUFTIBUS Bergheim</b>	4ème édition du festival "Loufbitus" du 6 et 7 juin 2009					
						<b>0 €</b>	



SOUTIEN AUX EXPRESSIONS ARTISTIQUES

Commission de la Culture du 9 JUIN 2009

**Associations**

Imputation : 65-311-6574-2347-371

(D721)

**ARTS DE LA SCENE**

<i>N°</i>	<i>Bénéficiaires</i>	<i>Nature</i>	<i>Budget prévisionnel global</i>	<i>Intervention souhaitée</i>	<i>Subvention allouée en 2008</i>	<i>Proposition de la 7ème commission</i>	<i>Observations</i>
1	<b>Compagnie ACT 2 Mulhouse</b>	Création et diffusion du spectacle "Et si j'étais moi ?"	154 425 €	25 000 €	3 500 €		
2	<b>Compagnie EL PASO Mulhouse</b>	Création et diffusion du spectacle "Théâtre en marge pour une citoyenneté en marche"					
<b>TOTAL DES PROPOSITIONS</b>						<b>0 €</b>	

SOUTIEN AUX INSTITUTIONS ET LIEUX DE DIFFUSION

Commission de la Culture du 9 JUIN 2009

**Communes**

Imputation : 65-311-65734-2357-371

(D722)

<i>N°</i>	<i>Bénéficiaires</i>	<i>Nature</i>	<i>Budget prévisionnel global</i>	<i>Intervention souhaitée</i>	<i>Subvention allouée en 2008</i>	<i>Proposition de la 7ème Commission</i>	<i>Observations</i>
1	<b>VILLE DE COLMAR</b>	Mise en place d'un Centre de Ressource de Musiques Actuelles au Grillen Convention de partenariat 2009/2012 entre le Conseil Général, la Ville de Colmar et l'Association Hiéro Colmar	2009 : 50 900 € 2010 : 77 200 € 2011 : 80 900 € 2012 : 84 700 €	10 000 €	Pas de demande	10 000 €	Convention quadriennale : 2009 : 10 000 € 2010 : 16 000 € 2011 : 16 000 € 2012 : 16 000 €
						<b>10 000 €</b>	

## **CONVENTION**

### **Portant sur la mise en œuvre du projet culturel du Centre de Ressources des Musiques Actuelles du « Grillen » à Colmar**

Vu le rapport et la délibération n° CG 2005/IV – 7<sup>ème</sup> / 12 du Conseil Général du 20 octobre 2005 intitulés « accompagner les Musiques Actuelles, une volonté forte du Conseil Général ».

Vu les orientations du Conseil Général pour l'action culturelle adoptées par délibération n° CG-2008-5-7-5 du 11 décembre 2008,

Vu le courrier du Maire de la Ville de Colmar du 23 octobre 2008,

Vu la candidature de la Fédération Hiéro Colmar du 15 mai 2009 pour la mise en œuvre du projet culturel du Centre de Ressources Musiques Actuelles du Grillen,

Vu le projet culturel du Centre de Ressources Musiques Actuelles du Grillen,

Vu le règlement financier du Département du Haut-Rhin,

Il est convenu et arrêté ce qui suit entre :

#### **D'une part :**

Le Département du Haut-Rhin, ci-après dénommé le Département, représenté par le Président du Conseil Général, M. Charles BUTTNER, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente du .....,

La Ville de Colmar, ci-après dénommée la Ville, représentée par son Maire, M. Gilbert MEYER, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 14 septembre 2009.

#### **Et d'autre part,**

L'association Fédération Hiéro Colmar, ci-après dénommée l'Association ou Fédération Hiéro Colmar, représentée par son Président M. Nicolas JEANNIARD, habilité par délibération du Conseil d'Administration du 11 mai 2009.

## **Préambule**

Rendre accessible une culture diversifiée et territorialisée au plus grand nombre, constitue une priorité du projet culturel du Département, fondé sur les publics et les territoires.

Dans ce cadre, le Conseil Général a décidé d'investir le champ des musiques actuelles au terme d'un état des lieux réalisé sur le territoire alsacien en 2004, qui a révélé la dynamique de la scène régionale mais aussi sa fragilité.

Ainsi le Département, traditionnellement très engagé en faveur de la musique dans toute sa diversité mais conscient des enjeux spécifiques dans ce domaine, a validé en 2006, un premier dispositif de soutien propre au secteur des musiques actuelles, sous forme d'aide au projet et à l'équipement.

Dans un deuxième temps, dans la perspective d'inscrire ce dispositif dans une action plus globale pour répondre au mieux à l'évolution de la société, le Conseil Général a initié en 2007, une démarche de concertation avec les acteurs des musiques actuelles qui a fait apparaître l'intérêt de la fonction « ressources » sur un territoire.

En effet, face à des attentes très diversifiées en terme d'information mais aussi de conseil, d'expertise, de formation, d'accompagnement à la pratique, d'accessibilité à la scène, la mise en place de Centres de Ressources a été considérée comme une réponse pertinente aux besoins exprimés par le milieu des musiques actuelles.

Ces conclusions rejoignent celles issues de la concertation nationale organisée par le Ministère de la Culture avec le tissu professionnel des musiques actuelles, selon lesquelles la ressource est considérée comme « une fonction qui permet de répondre le plus justement à toutes les questions concernant les musiques actuelles en mobilisant des réponses multiples, adaptées et non prédéterminées pour informer, former, orienter, conseiller et accompagner les publics dans leur recherche ».

Ainsi, le Noumatrouff, Scène de Musiques Actuelles (SMAC) à Mulhouse et le Grillen, lieu de diffusion de musiques actuelles à Colmar ont-ils été identifiés sur le territoire haut-rhinois, en raison de leur vocation actuelle et de leur situation géographique, comme des interlocuteurs pertinents pour remplir cette fonction dans un objectif de proximité des publics et d'irrigation territoriale.

Par ailleurs, le Centre Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC), Centre de Ressources à Guebwiller, serait également associé à une dynamique de réseau, en cohérence avec sa mission d'accompagnement du Département pour la mise en œuvre du Schéma de Développement des Enseignements Artistiques, qui intègre la formation et l'enseignement des musiques actuelles.

Dans ce contexte, la Ville de Colmar a fait part au Département du Haut-Rhin de son intérêt, pour la démarche départementale et plus particulièrement pour le déploiement des activités du Grillen, structure municipale, avec la mise en place d'un Centre de Ressources Musiques Actuelles (CRMA).

Ainsi, dans la même logique d'objectifs partagés dans le cadre de la convention entre le Département et la Ville de Colmar en faveur du projet d'établissement du Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) qui consacre un volet à l'enseignement des musiques actuelles et en cohérence avec elle, la présente convention s'inscrit dans une démarche partenariale, autour d'engagements réciproques, pour la création d'un CRMA et la mise en œuvre de son projet culturel.

Parallèlement, la Fédération Hiéro de Colmar, reconnue dans le paysage colmarien pour son activité conjuguant ressources, diffusion et création avec l'accueil d'artistes en résidence, a présenté sa candidature à l'animation du CRMA du Grillen.

Compte tenu de l'expérience de l'association dans les missions incombant généralement aux Centres de Ressources et de son ancrage dans le bassin colmarien, la Ville et le Département ont retenu la proposition de la Fédération Hiéro Colmar, pour assurer, conjointement avec l'équipe du Grillen, sur la base d'une répartition clairement définie, la mise en œuvre du projet culturel du Centre de Ressources.

En conséquence, la démarche partenariale associée dans la présente convention d'objectifs, le Département, la Ville et la Fédération Hiéro Colmar, conformément aux orientations de chacun et autour d'engagements réciproques.

### **Article 1 - Objet de la convention :**

La présente convention a pour objet d'approuver :

- le projet culturel du CRMA du Grillen (annexe 1)
- ses modalités de financement (annexe 2)
- ses modalités de suivi et d'évaluation (annexe 3).

### **Article 2 - Durée de la convention :**

La présente convention entrera en vigueur à compter de sa signature par les parties. Elle prendra fin le 31 décembre 2012.

Elle reste valable pendant toute la durée des obligations liées au versement des subventions.

### **Article 3 – Orientations des partenaires :**

#### **Le Département du Haut-Rhin :**

Le Département, dont les orientations culturelles s'inscrivent dans ses missions essentielles que sont l'équité territoriale et l'équilibre social, entend garantir une diversification de l'offre culturelle et en faciliter ses voies d'accès, sur l'ensemble du territoire.

La mise en place d'un CRMA au Grillen à Colmar s'inscrit dans cette logique et conforte la politique du Département en faveur du secteur des musiques actuelles. A travers les missions de cette structure, le Département recherche plus particulièrement :

- une dynamisation et une structuration du milieu des musiques actuelles ;
- une qualification des pratiques amateurs, en cohérence avec les objectifs du Schéma de Développement des Enseignements Artistiques ;
- la sensibilisation d'un public élargi, notamment celui relevant de sa compétence (collégiens...), aux musiques actuelles : langages, risques auditifs...;

- un encouragement à la professionnalisation de la scène locale ;
- une articulation à un réseau constitué des CRMA du territoire régional et des opérateurs culturels tels que lieux de diffusion, AREFAC Mission Voix, Fédération des Sociétés de Musique d'Alsace (FSMA), structures de formation et d'enseignement...

### **La Ville de Colmar :**

Soucieuse de diversité culturelle et en concertation avec les associations de musiques actuelles organisatrices de concerts, la Ville de Colmar s'est dotée d'un outil dédié à la diffusion des musiques actuelles et à l'accompagnement des pratiques, avec la mise en place dès 1998 du Grillen, structure disposant d'une salle de diffusion et de deux studios de répétition. Une phase d'extension, en cours de réalisation, permettra d'y installer un bureau spécifique dédié au CRMA et de doubler le nombre de studios de répétition pour en proposer quatre à compter de septembre 2011.

Géré par la Ville de Colmar, le lieu est aujourd'hui un interlocuteur de référence pour les acteurs des musiques actuelles du secteur colmarien.

Aussi, la Ville a-t-elle décidé de s'impliquer dans la démarche départementale et d'intégrer le Grillen dans le projet de développement d'un Centre de Ressources des musiques actuelles, localisé au 19 rue des Jardins à Colmar, sous la responsabilité administrative du Directeur du Grillen.

Dans ce cadre, elle souhaite que le Grillen s'inscrive résolument dans les missions assurées par les centres de ressources, en confortant ou initiant des actions visant notamment à :

- accueillir le public dans un espace identifié, adapté et équipé ;
- promouvoir la pratique amateur et le cas échéant, assurer son accompagnement vers la professionnalisation, en élargissant l'offre d'espaces consacrés aux répétitions ;
- consolider le milieu associatif en élaborant des soutiens personnalisés ;
- assurer la veille et l'observation du secteur des musiques actuelles ;
- apporter une information exhaustive et des conseils adaptés à la diversité des demandes.

### **La Fédération Hiéro Colmar :**

La Fédération Hiéro Colmar oeuvre au développement et à la promotion des musiques actuelles sur Colmar et sa région. Elle multiplie de nombreuses actions tant au niveau de la diffusion, de la création et de l'accompagnement des musiques actuelles.

Elle développe notamment deux missions principales :

- favoriser et rendre possible le développement de la scène régionale (suivi et soutien de projets artistiques, session d'information, résidences, productions discographiques, concerts, tournées, mise en réseau, ...)
- faciliter l'accès aux savoirs et aux expériences à de nombreux publics (session d'information, agenda concert, participation à différents forums et tables rondes, lettre d'information, mission de veille et d'analyse, mise en réseau, ...)

#### **Article 4 - Projet Culturel du CRMA du Grillen :**

Dans le cadre de leurs orientations culturelles respectives, le Département, la Ville et l'Association ont validé le projet culturel du CRMA (annexe 1) dont les missions principales s'articulent autour des principaux axes suivants :

- la veille et l'analyse pour une bonne compréhension du secteur des Musiques Actuelles à travers l'observation formalisée dans des publications, et le repérage de talents et projets innovants ;
- la mise en réseau et les partenariats au plan local, régional et national permettant un large partage des informations et des expériences et le développement d'actions communes ;
- la ressource et l'éducation artistique afin de rendre accessible à un public élargi des connaissances diversifiées et actualisées à travers des actions de collecte et diffusion d'information, de formation et de sensibilisation ;
- l'accompagnement des artistes avec des actions de conseils diversifiés tendant à la qualification des pratiques ;
- la diffusion afin de faciliter l'accessibilité à la scène pour permettre aux artistes de rencontrer un public.

Ces principales missions sont déclinées en actions qui sont assumées par la Fédération Hiéro Colmar et l'équipe Municipale du Grillen selon une répartition qui sera proposée annuellement aux partenaires. Pour 2009 et 2010, la répartition des actions est indiquée dans l'annexe 2 du projet artistique et culturel.

#### **Article 5 – Engagement des partenaires :**

##### *5.1 Département :*

Le Département soutient le projet culturel du CRMA du Grillen de 2009 à 2012 tel que défini en annexe 1 et accorde une subvention globale de :

- 58 000 € à la Ville de Colmar
- 69 000 € à la Fédération Hiéro Colmar

Les aides globales accordées à la ville de Colmar et à la Fédération Hiéro de Colmar, sont, sous réserve de l'inscription annuelle des crédits correspondants au budget départemental, réparties comme suit, conformément à l'annexe 2 :

CRMA	2009	2010	2011	2012
Pour la Ville de Colmar	10 000 €	16 000 €	16 000 €	16 000 €
Pour la Fédération Hiéro Colmar	12 000 €	19 000 €	19 000 €	19 000 €
<b>Total</b>	<b>22 000 €</b>	<b>35 000 €</b>	<b>35 000 €</b>	<b>35 000 €</b>

Modalités de versement :

Conformément au règlement financier départemental, chaque participation annuelle fera l'objet d'un versement unique en début d'exercice, sous réserve de la présentation des demandes de la Ville et de la Fédération Hiéro Colmar accompagnées du budget prévisionnel de fonctionnement équilibré du CRMA du Grillen.

Les versements s'effectueront, sous réserve du respect par la Ville et l'Association des obligations mentionnées à l'article 6.

Pour la Ville,

Domiciliation	Code Etab	Code Guichet	N° de compte	Clé Rib	Titulaire
Banque de France	30001	00307	C6800000000	91	Trésorerie Principale Municipale de Colmar

Pour la Fédération Hiéro Colmar,

Domiciliation	Code Etab	Code Guichet	N° de compte	Clé Rib	Titulaire
Caisse d'Epargne d'Alsace	16705	09017	08770759400	34	Fédération HIERO Colmar

Le comptable assignataire de la dépense est le Payeur Départemental.

## 5.2 Ville de Colmar :

La Ville de Colmar soutient le projet culturel du CRMA du Grillen par la mise à disposition de locaux pour le bureau d'accueil qui sera ouvert aux publics des musiques actuelles.

Cette mise à disposition concernera dans un premier temps l'occupation d'un bureau situé au sein des bureaux actuels du Grillen et sera suivie par la création d'une structure spécifique dédiée au centre de ressources dans le cadre de l'extension future du Grillen à partir de septembre 2011.

Outre cette participation locative au projet, la Ville de Colmar se dotera d'un budget de fonctionnement et d'investissement sous réserve de l'inscription annuelle des crédits au budget municipal pour les actions échelonnées de septembre 2009 à décembre 2012 selon le tableau ci-dessous :

CRMA	2009	2010	2011	2012
Fonctionnement (TTC)	8 600 €	22 600 €	24 500 €	26 400 €
Investissement (TTC)	13 400 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Total	<b>22 000 €</b>	<b>24 600 €</b>	<b>26 500 €</b>	<b>28 400 €</b>



## **Article 6 – Obligations de la Ville de Colmar et de la Fédération Hiéro Colmar :**

### La Ville et la Fédération Hiéro s'engagent à :

- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du projet artistique et culturel du CRMA du Grillen de Colmar dans le cadre d'une organisation concertée des équipes du Grillen et de la Fédération Hiéro Colmar ;
- faire mention du soutien du Département dans leurs rapports avec les médias et sur tous les supports de communication relatifs aux actions financées,
- faciliter le contrôle par le Département de la réalisation des actions, et notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables,
- coopérer aux travaux de tout organisme de contrôle désigné par le Département
- adresser au Département en début d'exercice un budget prévisionnel de fonctionnement du CRMA, le programme d'actions de l'année à venir ainsi que leur répartition entre le Grillen et la Fédération Hiéro Colmar.
- fournir chaque année avant le 30 juin :
  - un bilan d'activité et financier des actions respectivement mises en œuvre dans le cadre du projet culturel au titre de l'année précédente
  - un état du personnel en service au CRMA du Grillen relatif à l'année précédente
- aviser le Département des modifications relatives à :
  - l'usage des subventions : les modalités de contrôle de l'usage des subventions se feront conformément aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. Ainsi le Département se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement de l'aide)

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, le Département pourra suspendre le versement des subventions, voire demander le remboursement des acomptes déjà versés.

### La Fédération Hiéro Colmar s'engage à :

- transmettre au Département et à la ville le compte d'emploi des subventions attribuées, certifiées par un commissaire aux comptes
- aviser le Département et la Ville de Colmar des modifications relatives à :
  - ses statuts, sa présidence, ses coordonnées (bancaires, postales...).

## **Article 7 – Suivi et évaluation :**

### Suivi

Il est institué un comité de suivi chargé de l'examen, du suivi de l'exécution et de l'évaluation des actions mises en œuvre dans le cadre du partenariat, sur la base du projet culturel du CRMA.

Il est composé des représentants du Département, de la Ville de Colmar, du CRMA du Grillen de Colmar et de la Fédération Hiéro Colmar et se réunit au moins une fois par an sur l'initiative du Département ou de l'un des partenaires de la convention.

Ce comité est informé des activités du CRMA de l'année écoulée, de ses projets pour l'année à venir et des actions qui seront réalisées avec les subventions des partenaires.

### Evaluation

Au cours du premier semestre 2012 et préalablement à la procédure de reconduction mentionnée à l'article 9, une évaluation du partenariat et des actions conduites dans ce cadre pour la période concernée par la présente convention sera mise en œuvre par le Département sur la base des indicateurs précisés annexe 3.

L'évaluation réalisée permettra d'envisager l'évolution du partenariat pour les années à venir.

## **Article 8 – Modification :**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 3.

## **Article 9 – Reconduction de la convention :**

Avant la fin du premier semestre 2012, les signataires se concerteront afin d'étudier les modalités d'évolution du partenariat sur la base de l'évaluation prévue à l'article 7.

## **Article 10 – Résiliation :**

En cas de force majeure, la présente convention se trouverait résiliée de plein droit et sans indemnités d'aucune sorte.

En cas de non respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs de la présente convention, et dès lors que les mesures appropriées n'auront pas été prises par celle-ci à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure, la convention pourra être résiliée de plein droit.

Dans les deux cas, le Département du Haut-Rhin et la Ville de Colmar pourront suspendre le versement de leur contribution, voire les annuler et demander le remboursement des sommes versées.

## **Article 11 – Compétence Juridictionnelle – Contestations et litiges :**

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif de Strasbourg mais uniquement après épuisement des voies amiables dont la durée est limitée à 6 mois.

**Article 12 – Autres dispositions :**

- Les trois annexes font partie intégrante de la présente convention.
- Elle est établie en trois originaux, acceptés et signés par les parties intéressées.
- Un exemplaire sera remis à chaque signataire.

A.....le .....2009,

**LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL**

Charles BUTTNER

**LE MAIRE DE COLMAR**

Gilbert MEYER

**LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION FEDERATION HIERO COLMAR**

Nicolas JEANNIARD

**PROJET CULTUREL DU CENTRE DE  
RESSOURCES MUSIQUES ACTUELLES  
DU GRILLEN EN PARTENARIAT  
AVEC HIERO COLMAR**

# SOMMAIRE

<b>PREAMBULE</b>	<b>3</b>
<b>A - LA PARTICULARITE DES MUSIQUES ACTUELLES</b>	
1- La répétition	4
2- Le son amplifié	4
3 - Du secteur associatif non lucratif à l'industrie musicale	4
4 - Des missions d'intérêt général, à l'activité commerciale	5
5 - Des groupes amateurs aux groupes professionnels	5
<b>B - OBJECTIFS DU CENTRE DE RESSOURCES MUSIQUES ACTUELLES DU GRILLEN</b>	<b>6</b>
<b>C - LES MISSIONS</b>	
1 - La veille et l'analyse du secteur	7
2 - Mise en réseau et partenariat	7
3 - Le pôle ressources et d'éducation artistique et sonore	8
3.1 - L'information	8
3.2 - Les rencontres débats	8
3.3 - Les formations	8
3.4 - L'édition	9
3.5 - La sensibilisation au spectacle vivant à son environnement	9
4 - L'accompagnement des pratiques	9
4.1 - L'utilisation ponctuelle d'espaces et d'outils partagés studios de répétition, la salle multimédia artistes et salle de spectacles	10
4.2 - Enregistrements	10
5 - La diffusion	10
<b>ANNEXES</b>	<b>11</b>
Annexe 1 : Propositions d'actions	11
Annexe 2 : Répartition des actions entre le Grillen et Hiéro Colmar	

## PREAMBULE

Depuis leur apparition il y a une soixantaine d'années, les Musiques Actuelles sont de véritables cultures populaires, non seulement dans la rencontre de nombreux et larges publics, mais surtout dans leurs pratiques.

En effet depuis la naissance du blues au bord du Mississipi, elles s'appuient essentiellement sur les pratiques amateurs, voire autodidactes, autant du point de vue des artistes, des groupes et des dj, que celui des structures de diffusion et d'accompagnement (association).

De plus, les Musiques Actuelles sont en constante évolution, tant au niveau de la création que des moyens techniques. Elles sont toujours en quête de nouvelles tendances, chose qui peut être facilité par l'évolution des différentes technologies.

Depuis une vingtaine d'années, les Musiques Actuelles ne cessent de se structurer afin de permettre à ses acteurs d'évoluer dans de meilleures conditions et pour certains de passer de pratiques amateurs à des pratiques professionnelles. Cette structuration est accompagnée par les collectivités locales et par l'Etat, qui ont bien compris l'intérêt de soutenir ces pratiques.

C'est dans ce sens qu'il y a dix ans, la Ville de Colmar a créé le Grillen, outil indispensable à la création (locaux de répétition) et de diffusion (salle de concert).

Cette première structuration fait apparaître de la part des artistes et autres porteurs de projets associatifs de nouvelles attentes, légitimes, notamment au niveau de l'information, de la formation, de la mise en réseau.

Compte tenu des attentes très diversifiées des acteurs du secteur, la mise en place au Grillen d'un centre de ressources dédié aux Musiques Actuelles, est apparue aux différents partenaires (Ville de Colmar, Conseil Général du Haut Rhin et la Fédération Hiéro Colmar) comme la réponse la plus appropriée.

# **A - LA PARTICULARITE DES MUSIQUES ACTUELLES**

## **1- LA REPETITION**

Pour les Musiques Actuelles, la répétition est le temps de pratique le plus important, moment privilégié d'apprentissage d'un instrument pour certains, temps de création d'un répertoire musical pour d'autres.

C'est une pratique essentiellement collective, induisant une certaine convivialité, et basée sur la transmission orale.

Contrairement à la démarche de création d'un individu qui compose toutes les parties d'une « œuvre », la composition des morceaux de Musiques Actuelles est le plus souvent réalisée lors de la mise en commun des idées de chacun des musiciens, la création collective ne pouvant être remplacée par la somme des créations individuelles.

## **2- LE SON AMPLIFIE**

Le « son » d'un groupe de Musiques Actuelles est sa marque, son identité. La sonorisation est donc à prendre en compte comme élément indissociable de l'approche artistique.

Or, il faut tenir compte du fait que le risque auditif lié à l'écoute et à la pratique de ces musiques existe et que, même si de récentes études ont montré l'inégalité des personnes face à ces risques, il convient d'informer au maximum les musiciens et de les responsabiliser par la connaissance de moyens de protection élémentaire, comme connaître leur état de fatigue, limiter les temps d'exposition en faisant des pauses, se protéger par des protections type bouchons, contrôler son audition ...

Mais il est surtout nécessaire d'engager un travail de formation à la gestion sonore des sonorisateurs et des musiciens, ces derniers pratiquant bien souvent sans maîtriser totalement les techniques et la chaîne d'amplification. C'est autour de la gestion sonore qu'il convient de travailler afin d'intégrer les risques auditifs dans une démarche globale de compréhension et non comme argument négatif visant à caractériser la production des Musiques Actuelles comme dangereuse.

## **3 - DU SECTEUR ASSOCIATIF NON LUCRATIF A L'INDUSTRIE MUSICALE**

Le secteur des Musiques Actuelles a cette particularité de faire le grand écart entre le secteur associatif non lucratif et l'industrie musicale.

Si le monde professionnel est la partie visible des Musiques Actuelles, c'est essentiellement aux pratiques amateurs, via des multitudes d'associations et d'artistes que l'on doit cette incroyable vivacité.

Malgré cette énergie et un fort engouement, ces acteurs ont malheureusement beaucoup de difficulté à se sortir des méandres d'une législation trop contraignante et inadaptée pour des bénévoles (qui représentent plus de 90% des acteurs Musiques Actuelles). A quoi se rajoute une mauvaise connaissance des dispositifs d'aide à leur disposition.

Il est donc important de mettre en place les outils afin de rendre perméables ces deux univers si distants mais pourtant du même secteur.

#### **4 - DES MISSIONS D'INTERET GENERAL, A L'ACTIVITE COMMERCIALE DU SPECTACLE VIVANT**

Les lieux Musiques Actuelles se situent dans une économie « mixte » s'appuyant sur des financements publics pour satisfaire des missions d'intérêt général et sur une activité commerciale - billetterie, bar-

C'est cette double logique qui place ces lieux aux confluent d'approches diverses qui vont du soutien au développement des pratiques artistiques à la recherche de rentabilité de la structure.

#### **5 - DES GROUPES AMATEURS AUX GROUPES PROFESSIONNELS**

Concernant les artistes, des mondes distincts cohabitent:

- d'un côté des groupes qui pratiquent uniquement pour leur plaisir et qui ne cherchent pas à en faire leur métier. Ces artistes relèvent du statut d'amateur. Ils rencontrent souvent de vraies difficultés structurelles et financières pour répéter, pour se produire sur scène, pour se faire connaître à l'extérieur de leur ville ou de leur région,
- de l'autre, des artistes qui relèvent du monde de l'industrie musicale, qui, en tant que professionnels, sont médiatisés et bénéficient de moyens substantiels pour travailler, se produire en concerts, produire des disques, développer leur carrière,
- au milieu de ces deux extrêmes, se trouvent des artistes qui souhaiteraient être professionnels mais qui ne sont pas encore repérés par un réseau professionnel ou par l'industrie musicale et qui doivent faire face aux mêmes contraintes que celles rencontrées par les amateurs.



## **B - OBJECTIFS DU CENTRE DE RESSOURCES MUSIQUES ACTUELLES DU GRILLEN :**

Le Centre de Ressources Musiques Actuelles (CRMA) a pour objectif de répondre aux besoins de moyens, d'outils et d'espaces nécessaires pour que ce champ artistique puisse se développer, s'épanouir et s'ouvrir au public dans un lieu adapté et convivial.

Il aura à développer **deux missions principales** :

- favoriser et rendre possible le développement de la scène régionale
- faciliter l'accès aux savoirs et aux expériences à de nombreux publics.

### **favoriser et rendre possible le développement de la scène régionale**

- créer l'environnement le plus favorable possible pour l'émergence et/ou le développement de projets artistiques en Musiques Actuelles
- créer les conditions de la reconnaissance du travail des artistes et des acteurs et contribuer à leur visibilité,
- soutenir les projets artistiques des groupes de Musiques Actuelles prometteurs,
- donner aux artistes les moyens d'expérimenter de nouveaux champs d'investigation,
- contribuer à la production et à la diffusion des œuvres,
- créer une dynamique et une synergie entre les différents acteurs culturels, notamment en favorisant le travail en réseau à tous les niveaux (du local au national et au transfrontalier)

### **faciliter l'accès aux savoirs et aux expériences à de nombreux publics.**

- proposer une offre de formation nouvelle adaptée aux besoins des musiciens de Musiques Actuelles et des formateurs,
- contribuer à l'irrigation des Musiques Actuelles sur le bassin colmarien,
- recenser et valoriser les informations relatives à la vie des Musiques Actuelles en région (groupes, concerts...),
- créer un climat de confiance nécessaire à une bonne compréhension des objectifs recherchés pour une participation la plus large et active possible des différents acteurs et artistes qui constituent le secteur des Musiques Actuelles/amplifiées sur l'ensemble du bassin colmarien,
- favoriser la rencontre et les croisements entre les artistes, les amateurs et la population dans un espace adapté à un mode d'échange convivial, en proposant à la population de participer à un débat ou encore d'utiliser des outils multimédia, et de s'informer dans un environnement convivial, contribuant ainsi au décroisement des publics,
- créer les conditions favorables à la découverte en pratiquant une tarification attractive à tous et en mettant en place des dispositifs favorisant l'accès aux savoirs, la découverte de répétitions publiques ...,
- fournir à la population les clefs de compréhension nécessaires pour mieux appréhender les enjeux de ces musiques - leurs évolutions, leurs intérêts artistiques, leurs répercussions sociales -,
- sensibiliser les responsables des collectivités publiques aux Musiques Actuelles.

## **C - LES MISSIONS**

Le CRMA se concentrera sur :

- la veille et l'analyse du secteur
- la mise en réseaux et partenariats
- le pôle ressources et d'éducation artistique et sonore,
- l'accompagnements des pratiques.
- la diffusion

### **1 - LA VEILLE ET L'ANALYSE DU SECTEUR**

Du fait de leur ancrage et de leurs forts liens avec le tissu local, les équipes du Grillen et de la Fédération Hiéro veillent déjà aux attentes et réalisations des acteurs du bassin colmarien (artistes et associations).

Cette veille, informelle pour l'instant, devra permettre une fois formalisée à travers le CRMA d'offrir les outils statistiques nécessaires à une meilleure compréhension des besoins et attentes de l'ensemble des acteurs locaux.

Les résultats des différentes études et recensement, réalisés localement ou par le biais de chargés de mission professionnels extérieurs, feront l'objet de la publication de documents à destination non seulement des différents acteurs, mais aussi des différents partenaires institutionnels et privés.

Ces statistiques et publications seront disponibles sur les différentes plates-formes internet départementales, régionales et nationales.

Le CRMA tiendra son rôle de repérage de talents et de projets originaux, notamment par le biais des différents tremplins (Bourges et Eurockéennes) et différents réseaux.

### **2 - MISE EN RESEAU ET PARTENARIATS**

Le CRMA s'attachera à développer les réseaux locaux, régionaux et nationaux. La circulation des informations est primordiale.

Au niveau local, elle permettra non seulement une meilleure veille (voir ci-dessus), un meilleur discernement des attentes et besoins des acteurs locaux, et surtout une meilleure diffusion des informations à destination des différents acteurs.

Il sera alors possible de développer des partenariats avec les acteurs locaux sur différentes missions en fonction des compétences de chacun.

Au niveau départemental, régional et national, la mise en réseau permettra de mieux adapter les offres aux différents publics, ainsi que de s'enrichir des expériences des autres CRMA et de développer des actions communes.

### **3 - LE POLE RESSOURCES ET D'EDUCATION ARTISTIQUE ET SONORE**

Ce pôle englobe l'ensemble des actions qui ont trait à l'accès au savoir et qui sont menées de manière collective à destination de l'ensemble de la population.

Cinq axes sont distingués :

- l'information
- les rencontres débats
- les formations
- l'édition
- la sensibilisation au spectacle vivant et à son environnement

Cet objectif pédagogique fort s'articule autour de différents axes :

#### **3-1 L'INFORMATION**

Le centre de documentation associé à l'espace multimédia est une des interfaces fondamentales avec le public, au même titre que les espaces de diffusion artistique ou les espaces de convivialité.

Les livres, les Cd Roms, les vidéos sur les Musiques Actuelles et la création numérique, les médias, la programmation ou tout autre champ de connaissance utile seront disponibles à la consultation gratuite.

L'espace multimédia permettra de mettre en œuvre des actions et des programmes de sensibilisation, d'initiation et de formation au multimédia à partir de contenus culturels, éducatifs et artistiques et de projets d'usages de ces technologies.

Cet ensemble d'outils et d'actions sera accompagné par des médiateurs qui auront pour charge d'accompagner les utilisateurs dans leur recherche.

#### **3.2 - LES RENCONTRES DEBATS**

Qu'elles soient organisées sous formes de conférences ou bien de manière plus informelles, ces rencontres poursuivent un objectif pédagogique affirmé. Il s'agit, par le biais de rencontres avec des professionnels, reconnus au niveau national, d'améliorer le niveau de connaissance de la population sur ce secteur. S'il s'agit d'abord d'acquérir un savoir, première étape indispensable à la construction d'une réflexion, il s'agira également d'alimenter des débats locaux ou nationaux, sur des questions de techniques informatiques comme de politique culturelle, afin de créer une véritable dynamique d'apprentissage et de réflexion au niveau régional, sur tous les secteurs touchant à la vie des Musiques Actuelles.

#### **3.3 - LES FORMATIONS**

A l'instar de la société dans son ensemble, le secteur des Musiques Actuelles est désormais confronté à un besoin croissant de formation continue. L'évolution permanente et la complexification de l'environnement dans lequel les acteurs évoluent imposent une remise à jour constante des connaissances. Les formations proposées par le CRMA auront donc principalement un objet de perfectionnement et d'approfondissement autour de problématiques techniques.

### **3.4 - L'ÉDITION**

L'édition apparaît comme une étape indispensable dans le processus de diffusion de la connaissance. Qu'il s'agisse de la diffusion d'informations pratiques sur des aspects concrets, de renseignements plus généraux ou bien encore de littérature universitaire et savante, la production d'écrits est fondamentale. Outre le fait d'être une source d'information (sur les activités du lieu, sur l'évolution d'un secteur, etc.) à destination des acteurs, elle établit et maintient un lien entre un lieu et des populations et entre les populations elles-mêmes.

### **3.5 - LA SENSIBILISATION AU SPECTACLE VIVANT A SON ENVIRONNEMENT**

Il s'agit par cet axe de participer à ce qu'il convient d'appeler la formation du public : sensibiliser dès leur plus jeune âge les publics de demain au monde du spectacle, à son environnement, dans un but de leur faire découvrir que d'autres productions artistiques que celles déjà médiatisées existent et méritent que l'on s'y intéresse, et d'aiguiser ainsi leur curiosité.

## **4 - L'ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES**

Ce poste englobe l'ensemble des actions individualisées qui mettent spécifiquement l'accent sur les pratiques artistiques

Deux axes sont distingués :

- le soutien au développement des pratiques artistiques
- le soutien aux projets des artistes et/ou groupes de Musiques Actuelles

Le CRMA doit apporter aux artistes les réponses aux nombreux problèmes qu'ils rencontrent au quotidien. En effet, les difficultés d'accès à l'information et à des moyens logistiques adaptés, comme le manque de formation artistique et technique, sont souvent des freins au développement de projets artistiques. Il s'agit donc bien ici de créer un environnement favorable à la réalisation des projets artistiques dans et hors les murs.

Il se doit d'être à la fois un lieu vivant, répondant le plus possible aux besoins d'espaces de travail des artistes, mais aussi aux demandes de conseil et d'appui. Qui plus est, ce doit être également un lieu animé par des professionnels plaçant la qualité de l'accompagnement comme élément primordial au soutien d'œuvres nouvelles.

Pour ce faire, les compétences des différents membres de l'équipe du CRMA seront nécessaires - ressources artistiques, équipe de communication et de médiation, équipe technique - ingénieurs du son, sonorisateurs, techniciens lumière - qui mettront leurs compétences au service des projets accueillis en résidence et en accompagnement.

Par ces actions, le CRMA s'inscrira dans une démarche de production et de soutien à la création.

#### **4.1 - L'UTILISATION PONCTUELLE D'ESPACES ET D'OUTILS PARTAGÉS - STUDIOS DE REPETITION, LA SALLE MULTIMEDIA ARTISTES ET SALLE DE SPECTACLES**

Il s'agit de donner la possibilité à des artistes, groupes et compagnies d'utiliser pour un temps donné des espaces ou outils partagés, sans accompagnement particulier de l'équipe autre que technique. Il peut s'agir d'artistes qui n'ont pas besoin d'accompagnement mais dont l'utilisation d'espaces adaptés ou spacieux, où encore l'utilisation d'outils trop onéreux, correspond aux besoins de leur travail artistique. Ces accueils seront généralement de courte durée - d'une semaine à 20 jours -

L'utilisation de ces espaces se fera en fonction d'un planning et des sollicitations des groupes et artistes, dans le cadre d'un soutien à leur projet, ou d'une résidence.

#### **4.2 L'ENREGISTREMENT**

Ce module s'adresse à quelques groupes repérés par le CRMA.

Il a pour but de leur permettre d'enregistrer une maquette (limitée à 4 titres ou 20 minutes maxi) à soumettre à tout programmateur potentiel, salles de spectacles, bars, etc., ainsi qu'à tout producteur qui pourrait ainsi avoir une idée précise de l'univers sonore du groupe, par l'appui d'une démo enregistrée de façon professionnelle par un ingénieur du son, à l'aide de matériel approprié. Le format édité sera conforme aux exigences du réseau internet, permettant aux groupes de proposer leur musique en écoute sur leurs pages MySpace, Last.fm, Purevolume™ ou Facebook.

Tout enregistrement fera l'objet d'une concertation préalable entre le groupe et le CRMA, visant à formaliser les intentions futures du groupe, ses motivations, ses capacités à se produire avec la maîtrise d'un répertoire cohérent, travaillé et susceptible d'être produit en public.

### **5- LA DIFFUSION**

Le Grillen vient de fêter ses 10 ans. Il a su au cours de ce laps de temps prouver la qualité de son équipe, tant au niveau de l'accueil que de ses compétences, et affirmer la qualité des équipements techniques.

Le choix fait à sa création de ne pas confier la programmation à une seule structure, mais au contraire de l'ouvrir aux différentes associations du bassin colmarien, permet une programmation riche et variée, couvrant un large spectre du champ des Musiques Actuelles. Cela permet également de proposer des artistes reconnus ou populaires et de présenter des artistes en développement et novateurs.

Le concert est la meilleure vitrine pour l'ensemble des acteurs, et notamment les musiciens, groupes et dj. C'est dans ce sens que seront organisés des plateaux de groupes locaux afin de permettre à certains de s'essayer à la scène dans de bonnes conditions et à d'autres plus aguerris de se faire connaître du grand public.

De plus, leur apparition sur la scène du Grillen sera l'occasion de mettre ses artistes en avant dans le programme mensuel du Grillen.

## **ANNEXES 1 : PROPOSITIONS D' ACTIONS**

Remarque : les propositions d'actions suivantes sont citées à titre indicatif. Leurs contenus, leurs durées, leurs périodicités et leurs tarifications sont susceptibles d'être modifiées en fonction des demandes

### **MISSION 1 VEILLE & ANALYSE DU SECTEUR**

#### **MISSION1 / ACTION 1 > CATALOGUE DE LA PRODUCTION DISCOGRAPHIQUE EN ALSACE**

**Constat :**

- Plus d'une centaine de productions discographiques voit chaque année le jour en Alsace. Or, bien que foisonnante, cette production ne bénéficie que d'une faible visibilité. De plus, la majorité des artistes du bassin colmarien étant en auto-production, ils ne bénéficient pas du soutien d'une maison de disque. Ils rencontrent des difficultés à trouver des distributeurs en région.

**Objectifs :**

- Permettre aux productions discographiques des artistes bassin colmarien de bénéficier d'une meilleure visibilité.

**Description de l'action :**

- Elaboration d'un catalogue virtuel recensant les productions discographiques des groupes du bassin colmarien

**Périodicité :**

- Tout au long de l'année

**Tarification envisagée :**  
gratuit

## **MISSION 1 / ACTION 2**

### **> COEDITION D'ACTES DE CONFERENCES OU DE RENDUS DE RECHERCHES**

#### **Constat :**

- Le secteur des Musiques Actuelles est un véritable terrain d'expérimentation pour les nouvelles formes d'action et de développement culturels. De plus en plus de chercheurs y puisant leur sujet de recherche, il apparaît indispensable d'accompagner ce mouvement afin de maintenir constant le lien entre secteur professionnel et recherche.

#### **Objectifs :**

- Soutenir et promouvoir la recherche universitaire sur les Musiques Actuelles en région, en partenariat avec les autres CRMA
- Favoriser la diffusion et la visibilité de la réflexion sur le secteur

#### **Description de l'action :**

- Edition ou coédition d'actes de conférences ou de mémoires et thèses. Tirage à 1 000 exemplaires diffusés en région et au niveau national et transfrontalier.

#### **Périodicité :**

- 1 à 2 par an

#### **Tarifcation envisagée :**

- En fonction du document. Les recettes seraient versées au chercheur.

# MISSION 3

## RESSOURCES & EDUCATION ARTISTIQUE ET SONORE

### MISSION 3 / ACTION 3 > GESTION DU CENTRE DE DOCUMENTATION

#### Constat :

- Besoin d'un espace regroupant et archivant de manière systématique les ouvrages et publications ayant trait à la connaissance du secteur des Musiques Actuelles (connaissance du milieu professionnel, actualité de la production et de la création, organismes de formation, sociologie, droit, économie, politiques publiques, etc.).

#### Objectifs :

- Améliorer la connaissance du milieu et faciliter l'orientation des acteurs en leur proposant une base de données la plus exhaustive possible.

#### Description de l'action :

- Consultation sur place et possibilité d'emprunt sur un temps court à domicile. Le responsable du centre de documentation intervient comme un guide dans la recherche. Possibilité reprographie de document.
- Mise à disposition d'ouvrages de divers types : guides pratiques sur divers aspects du secteur Musiques Actuelles (monter son label, salarier des artistes, gérer une association ...), périodiques sur l'actualité musicale et culturelles (les Inrockuptibles, fanzines, etc.), manuels de type universitaire, rapports et thèses...

#### Périodicité :

- 24 heures hebdomadaires (9 heures Grillen et 15 heures Hiéro Colmar)

#### Tarifcation envisagée :

- gratuit sauf actions spécifiques



## **MISSION 3 / ACTION 4 > GESTION DE L'ESPACE MULTIMEDIA**

### **Constat :**

- La recherche sur Internet est devenue indispensable à qui veut s'informer. L'accès à l'ADSL ne touche pas encore l'ensemble de la population.

### **Objectifs :**

- Permettre aux utilisateurs du centre de documentation de compléter leurs recherches sur internet.
- aiguiller les utilisateurs dans leur recherche

### **Description de l'action :**

Mise à disposition d'ordinateurs équipés en bureautique (exclusivement réservée aux associations musicales) et permettant l'accès à Internet (possibilité de recherche en général limitée aux sites culturels, avec un fléchage spécifique en direction des sites musicaux et d'artistes multimédia).

### **Périodicité :**

- regroupée avec l'Action 1
- 24 heures hebdomadaires (9 heures Grillen et 15 heures Hiéro Colmar)

### **Tarifcation envisagée :**

- gratuit sauf actions spécifiques

## **MISSION 3 / ACTION 5**

### **> COEDITION DE LETTRES D'INFORMATION THEMATIQUES SUR LES MUSIQUES ACTUELLES**

#### **Constat :**

- manque d'information en région sur les Musiques Actuelles - leur histoire, leur évolution, les démarches nouvelles ...

#### **Objectifs :**

- Améliorer l'information et contribuer à garantir le même niveau de connaissance pour tous

#### **Description de l'action :**

- Edition de 4 à 6 pages intégrées dans le programme mensuel du Grillen et présentant l'actualité du secteur en terme d'emploi, d'enjeux, de formations, de débats, etc. La lettre pourra aussi contenir des rubriques thématiques pratiques, tels que le droit, l'actualité sur la fiscalité, etc., en se plaçant dans la continuité des rencontres et débats. Tirage à 5 000 exemplaires diffusés en région et au niveau national et transfrontalier.

#### **Périodicité :**

- mensuelle

## **MISSION 3 / ACTION 6**

### **> RENCONTRES THEMATIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL MUSIQUES ACTUELLES**

#### **Constat :**

- Les artistes et acteurs Musiques Actuelles en région, amateurs ou professionnels, ont toujours besoin d'approfondir leurs connaissances sur le secteur Musiques Actuelles dans son ensemble et d'être perpétuellement au fait de l'évolution de la réglementation, des nouveautés concernant les actions des réseaux, des sources possibles de financement ...

#### **Objectifs :**

- Donner aux acteurs les clés indispensables pour que ceux-ci puissent mener leurs projets de manière plus efficace, dans une réelle perspective de professionnalisation.

#### **Description de l'action :**

- Organiser des journées thématiques d'information sous forme de rencontres avec des professionnels confirmés au niveau national (ex : la gestion du droit d'auteur, la fiscalité des associations œuvrant dans le spectacle vivant, la restitution d'expériences ...).

#### **Périodicité :**

- Une douzaine par an

#### **Tarifcation envisagée :**

gratuit

**Constat :**

- Les seules occasions pour un artiste de rencontrer son public se limitent généralement à la traditionnelle séance de signature d'autographes, contribuant ainsi à figer chacun dans un rôle artificiel : artiste/icône vs - public/consommateur.

**Objectifs :**

- A travers la rencontre et le dialogue, l'artiste peut envisager une relation plus riche avec son public en discutant de son œuvre, de sa vision du monde, de ses techniques de travail, etc. C'est aussi une opportunité pour les artistes locaux d'échanger leur expérience, mais aussi de nouer des contacts, source potentielle de collaboration future et pour le public d'avoir des relations de proximité et une meilleure approche du travail proposé par l'artiste.

**Description de l'action :**

- Organiser des tables rondes animées par un médiateur avec, ponctuellement, la présence d'un artiste local autour de la table, d'un journaliste, etc.

**Périodicité :**

- 1 à 2 par an

**Tarifcation envisagée :**

- gratuit

## **MISSION 3 / ACTION 8**

### **> CONFERENCES SUR DES THEMATIQUES LIEES AUX ENJEUX DES MUSIQUES ACTUELLES**

#### **Constat :**

- Les acteurs du secteur mais aussi les élus locaux ainsi que le grand public sont généralement peu informés des problématiques touchant le secteur des Musiques Actuelles en particulier et le secteur culturel en général.
- Pas de pénétration des débats nationaux au niveau local

#### **Objectifs :**

- Améliorer cette connaissance par la population des enjeux des Musiques Actuelles, participer et enrichir les débats nationaux.

#### **Description de l'action :**

- Organisation de conférences regroupant des professionnels, des élus, des universitaires.

#### **Périodicité :**

- 1 à 2 par an

#### **Tarifcation envisagée :**

- gratuit

# MISSION 4

## ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES

### MISSION 4 / ACTION 9 > WORKSHOPS

**Constat :**

- Les utilisateurs de logiciel informatique de traitement de l'image et du son voient régulièrement arriver sur le marché des nouveautés sans toujours en connaître les caractéristiques et les possibilités

**Objectifs :**

- Donner aux artistes les informations nécessaires
- Créer un espace d'échange autour de ces questions technologiques

**Description de l'action :**

- Présenter ces logiciels et leurs caractéristiques, démonstration

**Périodicité :**

- 3 à 6 par an

**Tarifcation envisagée :**

- gratuit

**MISSION 4 / ACTION 10 > MASTER CLASS VIDEO JOCKEY (VJ), DISC JOCKEY (DJ), & MUSIQUES ASSISTÉES PAR ORDINATEUR (MAO)**

**Constat :**

- Les nouvelles technologies sont devenues omniprésentes dans les pratiques contemporaines de la création.
- Les technologies évoluant à une vitesse vertigineuse, les machines et les logiciels deviennent de plus en plus subtils et complexes à maîtriser, imposant de constantes remises à jour.

**Objectifs :**

- Permettre aux utilisateurs des nouvelles technologies (MAO) de se perfectionner et de rester à jour, permettre aux DJ et aux VJ de différents niveaux de rencontrer des personnes confirmées et de s'enrichir à leur contact.

**Description de l'action :**

- Atelier animé par un artiste confirmé.

**Périodicité :**

- 1 à 2 par an

**Population visée :**

- les Dj et Vj déjà assez performants

**Tarifcation envisagée :**

- gratuit

## **MISSION 4 / ACTION 11 > FORMATIONS PROFESSIONNELLES POUR LES TECHNICIENS**

### **Constat :**

- De même que dans les pratiques de création, la technique vit aujourd'hui de profonds bouleversements avec la généralisation du numérique. Plus performants, les outils deviennent aussi de plus en plus complexes à manier, suscitant chez les techniciens à la fois l'enthousiasme mais aussi l'inquiétude.
- La réglementation notamment en terme de sécurité, est mal connue par les techniciens.

### **Objectifs :**

- Permettre aux techniciens de se former sur les nouveaux matériels afin de rester compétitifs.
- Les sensibiliser aux risques

### **Description de l'action :**

- Accueil de formations professionnelles au CRMA sous forme de module animé par des professionnels du spectacle

### **Périodicité :**

- 1 à 2 par an

### **Population visée :**

- techniciens du spectacle

### **Tarification envisagée :**

- en fonction de l'organisme de formation



**Constat :**

- L'étape du réglage du matériel est fondamentale lors de la pratique d'un instrument, solitaire et à plus forte raison en groupe. Or, cette étape est généralement méconnue voire occultée par les musiciens autodidactes, une part non négligeable d'entre eux n'ayant jamais été confrontée à une personne les responsabilisant sur ce problème.

**Objectifs :**

- Apprendre aux musiciens à effectuer les réglages fondamentaux de leur instrument de manière autonome.

**Description de l'action :**

- Intervention d'un musicien - théorie et cas pratique

**Périodicité :**

- 1 à 2 par an

**Tarifcation envisagée :**

- gratuit

## **MISSION 4 / ACTION 13 > STAGES DE TECHNIQUE VOCALE EN MUSIQUES ACTUELLES**

### **Constat :**

- Au sein des groupes MUSIQUES ACTUELLES, le chant revêt une importance toute particulière puisque c'est généralement le chanteur qui opère l'interface entre le groupe et le public. Or, si les musiciens pratiquant d'un instrument type guitare, basse, batterie, DJ, etc. reconnaissent le bien fondé de cours assurés par des professionnels, cette prise de conscience est loin d'être la règle chez les chanteurs autodidactes. Or, outre le fait que le chant se révèle être un « instrument » tout aussi exigeant qu'un autre, la mauvaise utilisation de la voix peut produire des effets irréversibles sur la santé (endommagement des cordes vocales, problèmes de respiration ...).

### **Objectifs :**

- Faire prendre conscience aux musiciens Musiques Actuelles des limites physiologiques de la voix et des risques encourus lors d'une mauvaise utilisation de celle-ci et, par voie de conséquence, de l'importance des techniques de chant.

### **Description de l'action :**

- Accueil de stages de techniques vocales organisés selon des thèmes : anatomie, techniques de respiration, harmonie ...

### **Périodicité :**

- 1 à 2 par an

### **Tarification envisagée :**

- 30€ par stagiaire (exemple de tarification)

## **MISSION 4 / ACTION 14 > LA REPETITION EN STUDIO**

### **Constat :**

- La création d'un répertoire d'un groupe se réalise généralement à partir de la mise en commun des idées de chacun des musiciens à l'occasion de répétitions collectives. Or, l'utilisation d'une batterie ou bien encore d'instruments reposant sur l'électro-amplification, et donc nécessitant un volume relativement élevé, interdit la pratique de ces instruments en groupe dans un endroit non adapté.

### **Objectifs :**

- Permettre aux groupes de pouvoir répéter dans de bonnes conditions techniques, dans un environnement adéquat

### **Description de l'action :**

- Mise à disposition de locaux équipés ou non à l'heure
- Présence d'un permanent chargé de l'accueil des groupes et capable de prodiguer des conseils sur l'utilisation du matériel

### **Périodicité :**

- Tout au long de l'année

## **MISSION 4 / ACTION 15 > ACCOMPAGNEMENT A LA REPETITION**

### **Constat :**

- Le "son" d'un groupe de Musiques Actuelles révèle sa marque, son identité ... La gestion sonore est donc bien à prendre en compte dès le début du processus de création. Or, de nombreux éléments inhérents à l'utilisation de la chaîne d'électro-amplification ne sont pas maîtrisés, ne permettant pas ainsi la pratique dans des bonnes conditions.

### **Objectifs :**

- Développer l'écoute et l'échange en vue d'optimiser le jeu collectif et le temps passé en répétition

### **Description de l'action :**

- Intervention d'un musicien-conseil qui intervient dans le local de répétition, sans jugement de valeur sur le côté artistique de la production, et conseille le groupe sur son placement dans l'espace, sur le réglage du matériel, sur l'organisation du temps de répétition.

### **Périodicité :**

- Intervention auprès d'une quinzaine de groupes, notamment ceux répétant au Grillen ou selon demande

### **Tarifcation envisagée :**

- gratuit

## **MISSION 4 / ACTION 16 > ACCOMPAGNEMENT DES GROUPES DANS LEUR GESTION SONORE**

### **Constat :**

- Pour les groupes de Musiques Actuelles, les répétitions se passent le plus souvent en vis à vis. Le passage sur scène peut être complexe dans la mesure où l'espace disponible est décuplé et qu'il est beaucoup plus difficile de se regarder. Il en résulte une transformation radicale des conditions d'écoute et le groupe peut alors être désorienté. En concert, le système retour est là pour pallier une partie de ces perturbations.

### **Objectifs :**

- Résoudre les problèmes auxquels les musiciens sont confrontés sur scène et leur apprendre à gérer et à utiliser au mieux toutes les possibilités techniques mises en place pour un concert

### **Description de l'action :**

- Travail avec un technicien son afin de mieux approcher les techniques du son de scène, envisager une meilleure compréhension du langage technique, élaborer une fiche technique, un plan de scène ...

### **Périodicité :**

- Intervention auprès d'une quinzaine de groupes, notamment ceux répétant au Grillen ou selon demande

### **Tarifcation envisagée :**

- gratuit

## **MISSION 4 / ACTION 17 > ENREGISTREMENT D'UNE MAQUETTE**

### **Constat :**

- L'enregistrement d'une maquette est la première étape nécessaire pour démarcher des organisateurs de concerts, des labels, etc. Or, les techniques de travail en vue d'un enregistrement sont très différentes de celles en vue d'un concert. Les premières expériences d'un groupe en studio sont généralement très décevantes car les groupes n'y sont pas préparés.

### **Objectifs :**

- Permettre aux groupes de réaliser un outil promotionnel leur permettant de démarcher efficacement des labels et des organisateurs

### **Description de l'action :**

- Mise à disposition d'un studio d'enregistrement avec un technicien
- Le technicien a un rôle de conseil. Il rencontrera les groupes en amont, afin de les conseiller sur une méthode de travail permettant de préparer l'enregistrement au mieux
- Le groupe ressort avec un enregistrement destiné exclusivement à la promotion

### **Périodicité :**

- 6 maximum par an

### **Tarifcation envisagée :**

- 150€ par maquette de 4 titres (exemple de tarifcation)

## **MISSION 4 / ACTION 18 > TRAVAIL DE PRE-PRODUCTION D'UN ALBUM DE MUSIQUE**

### **Constat :**

- De nombreux groupes amateurs ne prennent pas en compte cette phase de préparation à l'enregistrement lors de la réalisation d'un album, soit par méconnaissance de l'importance de cette étape, soit par manque de moyens financiers.

### **Objectifs :**

- Permettre aux groupes d'envisager sereinement le reste de la production en posant à plat les morceaux, en commençant à effectuer un travail de défrichage sur le son, le matériel utilisé, la tonalité générale de l'enregistrement ...
- Permettre aux groupes d'approfondir les difficultés liées à l'enregistrement et les préparer au mieux à l'enregistrement d'un album dans un studio professionnel.

### **Description de l'action :**

- Mise à disposition d'un studio d'enregistrement avec un technicien, conseil, essai, réalisation d'une pré-production

### **Périodicité :**

- 4 groupes repérés maximum par an

### **Tarifcation envisagée :**

- gratuit

## **MISSION 4 / ACTION 19 > TRAVAIL DE FILAGE SUR SCENE**

### **Constat :**

- L'élaboration d'un spectacle passe d'abord par la composition des morceaux, mais aussi par la « mise en scène » de ce spectacle.

### **Objectifs :**

- Accompagner les groupes préparant une tournée en leur permettant de mettre en scène efficacement leur spectacle

### **Description de l'action :**

- Mise à disposition d'une salle pendant une période variable selon la complexité et le niveau d'élaboration du spectacle, et mise à disposition d'outils et de personnes conseil permettant d'améliorer la qualité du spectacle (scénographie, lumière, décors etc.)

### **Périodicité :**

- 6 maximum par an

### **Tarifcation envisagée :**

- 100€ par filage (exemple de tarifcation)



**Constat :**

- Peu de groupes de la région ont franchi le cap de la reconnaissance locale. Ils sont souvent freinés par le manque de personnes qualifiées disponibles pour les conseiller, les orienter, les accompagner.

**Objectifs :**

- Permettre aux groupes à vocation professionnelle de développer leur projet le plus efficacement possible et, à terme, d'être identifiés hors région

**Description de l'action :**

- Sélection des groupes à soutenir sur la base de leur projet de développement sur un temps défini en commun (de 3 à 6 mois)
- Proposer un accompagnement personnalisé en fournissant une assistance qui pourra être diverses en fonction du projet : mise à disposition d'espaces et d'outils adaptés, accompagnement personnalisé du projet, rencontre avec des personnes qualifiées qui répondront au besoin du groupe en terme artistique, technique ou juridique.
- Contribuer au repérage de ces groupes dans des dispositifs nationaux et internationaux

**Périodicité :**

- selon repérage

**Tarifcation envisagée :**

- gratuit

**Constat :**

- Du fait de leur caractère avant-gardiste, certains artistes ont du mal à trouver les soutiens nécessaires, tant financiers que techniques, pour mener à bien leur projet. Or, il s'agit souvent de projets, mixant généralement plusieurs disciplines, et fréquemment à la frontière entre multimédia, théâtre et danse, musique savante et Musiques Actuelles, qui permettent à la création d'avancer, et de proposer des modes de productions différents, susceptibles de créer les normes de demain.

**Objectifs :**

- Permettre à ces artistes de travailler dans des conditions optimum pour développer leur projet artistique, et leur donner une visibilité au niveau national et européen.

**Description de l'action :**

- Sélection des groupes à soutenir sur la base de leur projet artistique sur un temps défini en commun (de 3 à 6 mois)
- Proposer un accompagnement personnalisé en fournissant une assistance qui pourra être diverses en fonction du projet : mise à disposition d'espaces et d'outils adaptés, accompagnement personnalisé du projet, soutien financier, venue de personnes qualifiées qui répondront au besoin du groupe en terme artistique, technique ou juridique.
- Contribuer au repérage de ces groupes dans des dispositifs nationaux et internationaux

**Périodicité :**

- 3 à 4 groupes par an

**Tarifcation envisagée :**

- gratuit

## **MISSION 4 / ACTION 22 > LE SOUTIEN A LA FINALISATION DE PROJET**

### **Constat :**

- Les groupes de Musiques Actuelles ont souvent besoin d'un temps plus ou moins long de travail intensif sur une période donnée pour finaliser leur projet artistique. Ils ont souvent des difficultés à bénéficier d'outils adaptés.

### **Objectifs :**

- Répondre au besoin en terme d'outils et d'espaces adaptés pour la finalisation d'un projet qui ne nécessite pas d'accompagnement particulier.

### **Description de l'action :**

- Sélection des groupes à soutenir sur la base de leur projet artistique et sur leur démarche sur un temps défini en commun (de 15 à 2 mois)
- Mise à disposition d'espaces

### **Périodicité :**

- 4 à 6 par an

### **Tarifcation envisagée :**

- gratuit

## **MISSION 4 / ACTION 23 > RESIDENCE D'ARTISTES SUR PROJET**

### **Constat :**

- Des artistes soucieux d'apporter une autre dimension à leur travail souhaitent collaborer avec des populations.
- Ce type de collaboration permet de mettre en contact des populations qui ne sont, à priori, pas concernées par les Musiques Actuelles, voire par la culture en général, et permet de les associer à un processus de création

### **Objectifs :**

- Les objectifs poursuivis peuvent être de natures diverses, mais l'ambition initiale a généralement une portée qui dépasse l'œuvre en tant que telle, et qui se situe plus dans le processus de création en lui-même.
- Créer des passerelles, en fonction du projet retenu, avec l'éducation nationale, les écoles de musiques, les populations d'un quartier, d'un village

### **Description de l'action :**

- Accueil d'artistes soucieux de développer ce type de projet
- Mise en relation des artistes avec les populations avec lesquelles ils souhaitent travailler

### **Périodicité :**

- selon projet

### **Tarifcation envisagée :**

- selon projet

## **MISSION 4 / ACTION 24 > SENSIBILISATION AUX RISQUES AUDITIFS**

### **Constat :**

- L'écoute et/ou la pratique des Musiques Actuelles peuvent entraîner des traumatismes auditifs graves, pouvant aller jusqu'à des atteintes définitives. Or, les personnes les plus exposées méconnaissent généralement les risques graves qu'elles encourent.

### **Objectifs :**

- Faire prendre conscience aux personnes exposées des risques qu'elles encourent afin d'influencer leurs comportements et qu'elles puissent continuer à pratiquer et à écouter les musiques qu'elles aiment dans les meilleures conditions.

### **Description de l'action :**

- Edition d'une plaquette sur les risques auditifs, mise en dépôt dans les différents espaces fréquentés par les populations ciblées (centres de documentation des lycéens et colléges, infirmeries, salle de concerts, écoles de musiques, centres de quartier, locaux de répétition, maisons des jeunes, centre information jeunesse)
- Mise à disposition du public de protections auditives jetables dans les salles de spectacles et dans les locaux de répétition
- Organisation de conférences d'information sur les risques auditifs
- Organisation de spectacles de sensibilisation en direction des lycéens

### **Périodicité :**

- 3 à 4 par an
- quotidiennement pour l'information et à l'occasion des accompagnements de groupes

### **Tarifcation envisagée :**

- gratuit

## **MISSION 4 / ACTION 25 > SENSIBILISATION DES SCOLAIRES AUX MUSIQUES ACTUELLES & L'ENVIRONNEMENT DU SPECTACLE**

### **Constat :**

- La population méconnaît souvent la face « cachée » de l'organisation des spectacles. Elle n'imagine souvent pas le travail conséquent que doivent fournir artistes et techniciens pour préparer un spectacle
- L'utilisation de l'amplification à amener un changement profond dans la création et dans les pratiques Musiques Actuelles

### **Objectifs :**

- Sensibiliser les jeunes à l'environnement du spectacle pour leur donner une vision plus réelle du métier
- Sensibiliser les jeunes aux particularités des musiques amplifiées en terme sonore

### **Description de l'action :**

- Visite de CRMA avec présentation des différentes phases de création, les espaces, les besoins techniques, l'environnement des groupes...
- Intervention de professionnel du son au CRMA. Démonstration des possibilités de modifier les sons, des possibilités apportées par le numérique.

### **Périodicité :**

- 3 à 6 par an

### **Tarifification envisagée :**

- gratuit

## **MISSION 4 / ACTION 26 > FORMATIONS PROFESSIONNELLES POUR LA FONCTION PUBLIQUE**

### **Constat :**

- Les collectivités soucieuses de développer des actions en faveur des Musiques Actuelles sont généralement désemparées devant un secteur qu'elles connaissent mal : manque de connaissance sur les pratiques, sur la législation et sur les enjeux sociologiques de ce secteur ...

### **Objectifs :**

- Faire prendre conscience aux décideurs publics locaux et à leur administration des enjeux et spécificités du secteur et leur permettre de développer des politiques adaptées, en terme de soutien aux pratiques, de construction d'équipements de diffusion, de répétition ...

### **Description de l'action :**

- Accueil et mise en place de formations sous forme de module animé par des professionnels du spectacle, des sociologues, musicologues, élus

### **Périodicité :**

- 1 à 2 par an

### **Tarifification envisagée :**

- en fonction de l'organisme de formation

# MISSION 5

## LA DIFFUSION

### MISSION 5 / ACTION 27 > SCENES SPECIALES GROUPES DE LA REGION

**Constat :**

- De nouveaux groupes se créent régulièrement en région et sont, ou se sentent, souvent isolés.

**Objectifs :**

- Faire découvrir au public de jeunes groupes de la région (groupes étudiants, lycéens, ou autres),
- Favoriser les contacts et relations entre les groupes et entre groupes et acteurs régionaux,
- Repérer la nouvelle scène Musiques Actuelles en développement.

**Description de l'action :**

- Organiser des concerts d'une même famille musicale qui regroupent 3 jeunes groupes de la région qui sont réellement prêts à se confronter à un public, avec un autre groupe de la région déjà repéré au moins localement, jouant en quelque sorte le rôle de parrain.

**Périodicité :**

- 1 à 2 par an

**Tarification envisagée :**

- gratuit



## Annexe 2 : Répartition des actions entre le Grillen et Hiéro Colmar

	Ouvertures / Périodicité	Réfèrent	
		Grillen	Hiéro
<b>I - FRAIS DE STRUCTURES</b>			
CENTRE DE DOCUMENTATION	Annuel	X	X
CREATION D'UNE PLATE-FORME INTERNET	Annuel	X	X
ESPACE MULTIMEDIA ( ordinateur + connexion internet)	Annuel	X	X
DEPLACEMENTS	Annuel	X	X
FOURNITURES DIVERSES	Annuel	X	X
FLUIDES + ENVOIS + TELECOMMUNICATION + COMMUNICATION	Annuel	X	X
<b>2 - SESSIONS COLLECTIVES</b>			
<b>TOUT PUBLIC</b>			
RENCONTRES ARTISTES / PUBLIC	2 / an		X
RENCONTRES ASSOCIATIONS - LABEL / PUBLIC	2 / an		X
WORKSHOP (graphisme et multimédia)	3 / an	X	X
EDITION D'UNE LETTRE D'INFORMATION - FANZINE	3 / an	X	X
SENSIBILISATION DES SCOLAIRES	3 / an	X	X
SENSIBILISATION AUX RISQUES AUDITIFS	2 / an	X	X
SACEM	2 / an	X	X
LE STATUT DES AMATEURS	1 / an		X
STATUTS DE L'ARTISTE INTERPRETE	1 / an		X
L'ORGANISATION DE TOURNEES	1 / an		X
FORMATIONS PROFESSIONNELLES POUR LA FONCTION PUBLIQUE	1 / an	X	X
DECRYPTAGE DES RESEAUX NATIONAUX ET EUROPEENS	1 / an		X
DECRYPTAGE DES AIDES D'ACCOMPAGNEMENT	1 / an		X
LES AIDES PUBLIQUES	1 / an		X
LES AIDES EUROPEENNES	1 / an		X
LES PARTENARIATS PRIVES (sponsor et mécénat)	1 / an		X
<b>A DESTINATION DES ASSOCIATIONS</b>			
RENCONTRES THEMATIQUES SPECIFIQUES AUX ASSOCIATIONS	6 / an		X
RENCONTRES THEMATIQUES SPECIFIQUES AUX ARTISTES	6 / an		X
CREATION D'UNE ASSOCIATION	1 / an	X	X
FISCALITE DES ASSOCIATIONS	1 / an		X
COMPTABILITE DES ASSOCIATIONS	1 / an		X
LES LICENCES D'ENTREPRENEURS DE SPECTACLES	1 / an		X
LA TAXE PARAFISCALE SUR LES CONCERTS	1 / an		X
L'ORGANISATION DE CONCERTS	1 / an	X	X
GESTION SOCIALE ( association et intermittents)	2 / an		X
<b>A DESTINATION DES GROUPES</b>			
FORMATION TECHNIQUE POUR LE REGLAGE DES INSTRUMENTS	2 / an	X	
SENSIBILISATION AUX RISQUES AUDITIFS	1 / an	X	
MASTER CLASS VJS, DJS, MAO	1 / an	X	
FORMATIONS POUR LES TECHNICIENS (son et lumières)	2 / an	X	
STAGES DE TECHNIQUE VOCALE	à définir selon groupes	X	
MONTER UN KIT PROMO (bio, pressbook, communiqué de presse,...)		X	X
AIDES AU DISQUE	1 / an		X
FONDS POUR LA CREATION MUSICALE			X
AIDES A LA DIFFUSION A L'INTERNATIONAL ET A L'EXPORT	selon groupes repérés (4 / an)		X
FISCALITE DES AUTEURS COMPOSITEURS ET INTERPRETES	1 / an		X
<b>SUIVIS INDIVIDUELS</b>			
<b>GROUPES</b>			
REDACTION DE FICHES TECHNIQUES	15 / an	X	
ACCOMPAGNEMENT A LA REPETITION	15 / an	X	
ACCOMPAGNEMENT DANS LA GESTION SONORE	15 / an	X	
SCENES SPECIALES GROUPES LOCAUX	2 / an + premières parties	X	
ENREGISTREMENT D'UNE MAQUETTE	6 / an	X	
TRAVAIL DE PRE-PRODUCTION D'UN ALBUM	4 / an	X	
TRAVAIL DE FILAGE SUR SCENE	6 / an	X	
AIDES A LA TOURNEE	4 / an	X	
SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES GROUPES (création)	4 / an		
SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES GROUPES (disques)	4 / an		X
SOUTIEN AU DEVELOPEMENT DES GROUPES (tournées)	4 / an		X
AVIS QUALITATIF SUR LA PRODUCTION DISCOGRAPHIQUE	8 / an	X	X
ACCOMPAGNEMENT DE PROJET	15 / an	X	X
<b>ASSOCIATIONS</b>			
ACCOMPAGNEMENT DE PROJET	15 / an		X
SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES LABELS	3 / an		X
SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES TOURNEURS	3 / an		X
AVIS QUALITATIF SUR LA PROGRAMMATION	3 / an	X	X
AVIS QUALITATIF SUR LA DEMARCHE ET LA COHERENCE ARTISTIQUE DE PROJET	3 / an	X	X

CRMA LE GRILLEN COLMAR  
BUDGETS PREVISIONNELS 2009/2012  
REPARTITIONS DES SUBVENTIONS

CRMA LE GRILLEN	2009										2010										2011										2012									
	BUDGETS PREVISIONNELS			PARTICIPATIONS							BUDGETS PREVISIONNELS			PARTICIPATIONS							BUDGETS PREVISIONNELS			PARTICIPATIONS							BUDGETS PREVISIONNELS			PARTICIPATIONS						
	Ville (Grillen)	Hiéro	Total	Ville	DEPARTEMENT			Hiéro	Ressources propres	Ville (Grillen)	Hiéro	Total	Ville	DEPARTEMENT			Hiéro	Ressources propres	Ville (Grillen)	Hiéro	Total	Ville	DEPARTEMENT			Hiéro	Ressources propres	Ville (Grillen)	Hiéro	Total	Ville	DEPARTEMENT			Hiéro	Ressources propres				
					Ville (Grillen)	Hiéro	Total							Ville (Grillen)	Hiéro	Total							Ville (Grillen)	Hiéro	Total							Ville (Grillen)	Hiéro	Total			Ville (Grillen)	Hiéro	Total	
1 - CHARGES FIXES DE STRUCTURE	1 100 €	1 400 €	2 500 €	600 €	500 €	1 400 €	1 900 €	0 €	0 €	2 200 €	3 300 €	5 500 €	1 200 €	1 000 €	1 900 €	2 900 €	1 400 €	0 €	2 300 €	3 400 €	5 700 €	1 300 €	1 000 €	1 900 €	2 900 €	1 500 €	0 €	2 400 €	3 600 €	6 000 €	1 400 €	1 000 €	1 900 €	2 900 €	1 700 €	0 €				
2 - PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL																																								
Mission de VEILLE & ANALYSE DU SECTEUR	0 €	1 200 €	1 200 €	0 €	0 €	1 200 €	1 200 €	0 €	0 €	0 €	3 600 €	3 600 €	0 €	0 €	2 000 €	2 000 €	1 600 €	0 €	0 €	3 800 €	3 800 €	0 €	0 €	2 000 €	2 000 €	1 800 €	0 €	0 €	4 000 €	4 000 €	0 €	0 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	0 €				
Mission MISE EN RESEAU & PARTENARIAT	500 €	1 000 €	1 500 €	0 €	500 €	1 000 €	1 500 €	0 €	0 €	1 300 €	1 300 €	2 600 €	1 000 €	300 €	1 000 €	1 300 €	300 €	0 €	1 400 €	1 400 €	2 800 €	1 100 €	300 €	1 000 €	1 300 €	400 €	0 €	1 500 €	1 500 €	3 000 €	1 200 €	300 €	1 000 €	1 300 €	500 €	0 €				
Mission RESSOURCES & EDUCATION ARTISTIQUE	6 000 €	5 300 €	11 300 €	1 500 €	4 000 €	5 300 €	9 300 €	0 €	500 €	10 100 €	14 500 €	24 600 €	5 600 €	4 000 €	8 500 €	12 500 €	6 000 €	500 €	10 600 €	15 200 €	25 800 €	6 100 €	4 000 €	8 500 €	12 500 €	6 700 €	500 €	11 000 €	16 000 €	27 000 €	6 500 €	4 000 €	8 500 €	12 500 €	7 500 €	500 €				
Mission ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES	11 000 €	3 100 €	14 100 €	5 300 €	5 000 €	3 100 €	8 100 €	0 €	700 €	25 000 €	9 400 €	34 400 €	13 000 €	9 500 €	5 600 €	15 100 €	3 800 €	2 500 €	26 200 €	9 900 €	36 100 €	14 000 €	9 500 €	5 600 €	15 100 €	4 300 €	2 700 €	27 500 €	10 400 €	37 900 €	15 200 €	9 500 €	5 600 €	15 100 €	4 800 €	2 800 €				
Mission DIFFUSION	1 200 €	0 €	1 200 €	1 200 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	3 000 €	0 €	3 000 €	1 800 €	1 200 €	0 €	1 200 €	0 €	0 €	3 200 €	0 €	3 200 €	2 000 €	1 200 €	0 €	1 200 €	0 €	0 €	3 300 €	0 €	3 300 €	2 100 €	1 200 €	0 €	1 200 €	0 €	0 €				
SOUS TOTAL	18 700 €	10 600 €	29 300 €	8 000 €	9 500 €	10 600 €	20 100 €	0 €	1 200 €	39 400 €	28 800 €	68 200 €	21 400 €	15 000 €	17 100 €	32 100 €	11 700 €	3 000 €	41 400 €	30 300 €	71 700 €	23 200 €	15 000 €	17 100 €	32 100 €	13 200 €	3 200 €	43 300 €	31 900 €	75 200 €	25 000 €	15 000 €	17 100 €	32 100 €	14 800 €	3 300 €				
3 - INVESTISSEMENT	13 400 €	5 700 €	19 100 €	13 400 €	0 €	0 €	0 €	5 700 €	0 €	2 000 €	1 500 €	3 500 €	2 000 €	0 €	0 €	0 €	1 500 €	0 €	2 000 €	1 500 €	3 500 €	2 000 €	0 €	0 €	0 €	1 500 €	0 €	2 000 €	1 500 €	3 500 €	2 000 €	0 €	0 €	0 €	1 500 €	0 €				
TOTAL GENERAL (1+2+3)	33 200 €	17 700 €	50 900 €	22 000 €	10 000 €	12 000 €	22 000 €	5 700 €	1 200 €	43 600 €	33 600 €	77 200 €	24 600 €	16 000 €	19 000 €	35 000 €	14 600 €	3 000 €	45 700 €	35 200 €	80 900 €	26 500 €	16 000 €	19 000 €	35 000 €	16 200 €	3 200 €	47 700 €	37 000 €	84 700 €	28 400 €	16 000 €	19 000 €	35 000 €	18 000 €	3 300 €				

## **Indicateurs pour l'évaluation de la convention de partenariat entre le Conseil Général, la Ville de Colmar et la Fédération Hiéro Colmar**

Sur la base de l'article 7 de la présente convention qui prescrit la constitution d'un comité de suivi et l'évaluation du partenariat, celle-ci visera à confronter les objectifs et les résultats, selon les modalités précisées ci-après.

L'évaluation s'attachera notamment, sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, à mesurer l'impact des actions réalisées au titre des principales missions et priorités, objet du partenariat.

### **I – Veille et analyse du secteur**

#### Observations :

- thématiques observées
- publications réalisées
- publics touchés

#### Repérage :

- organisations ou participations à des tremplins
- artistes repérés

### **II – Mise en réseau et partenariat**

- réseaux investis et nature des actions
- partenariats mis en œuvre
  - ✓ structures concernées
  - ✓ contenu du partenariat et objectifs
  - ✓ mutualisations réalisées

### **III – Ressource et éducation artistique**

- centre de documentation :
  - ✓ type de documents et d'outils
  - ✓ fréquentation et public touché
- information :
  - ✓ thématique et mode de diffusion (conférence, table ronde ...)
  - ✓ fréquentation et public touché

#### **IV – Accompagnement des pratiques**

- Workshop : nombre et public touché
- nouvelles technologies :
  - ✓ nombre d'ateliers
  - ✓ public touché
- formation :
  - ✓ thématiques réalisées, intervenants, public touché, évaluation qualitative
- Accompagnement des groupes :
  - ✓ nature de l'accompagnement
  - ✓ groupes bénéficiaires
  - ✓ observation d'une qualification des pratiques amateurs
  - ✓ groupes à vocation professionnelle : nombre, esthétiques musicales, projets professionnels
- projets innovants :
  - ✓ nombre et nature
- Résidences d'artistes :
  - ✓ artiste concerné
  - ✓ nature du projet
  - ✓ public touché
- actions de sensibilisation
  - ✓ nature des actions
  - ✓ public touché

#### **V – Diffusion**

- nombre de concerts organisés
- lieu de diffusion
- groupes bénéficiaires
- publics touchés

#### **VI – Eléments Financiers**

Budgets prévisionnels, compte d'emploi des aides, bilan, écarts entre budgets prévisionnels et réalisés.